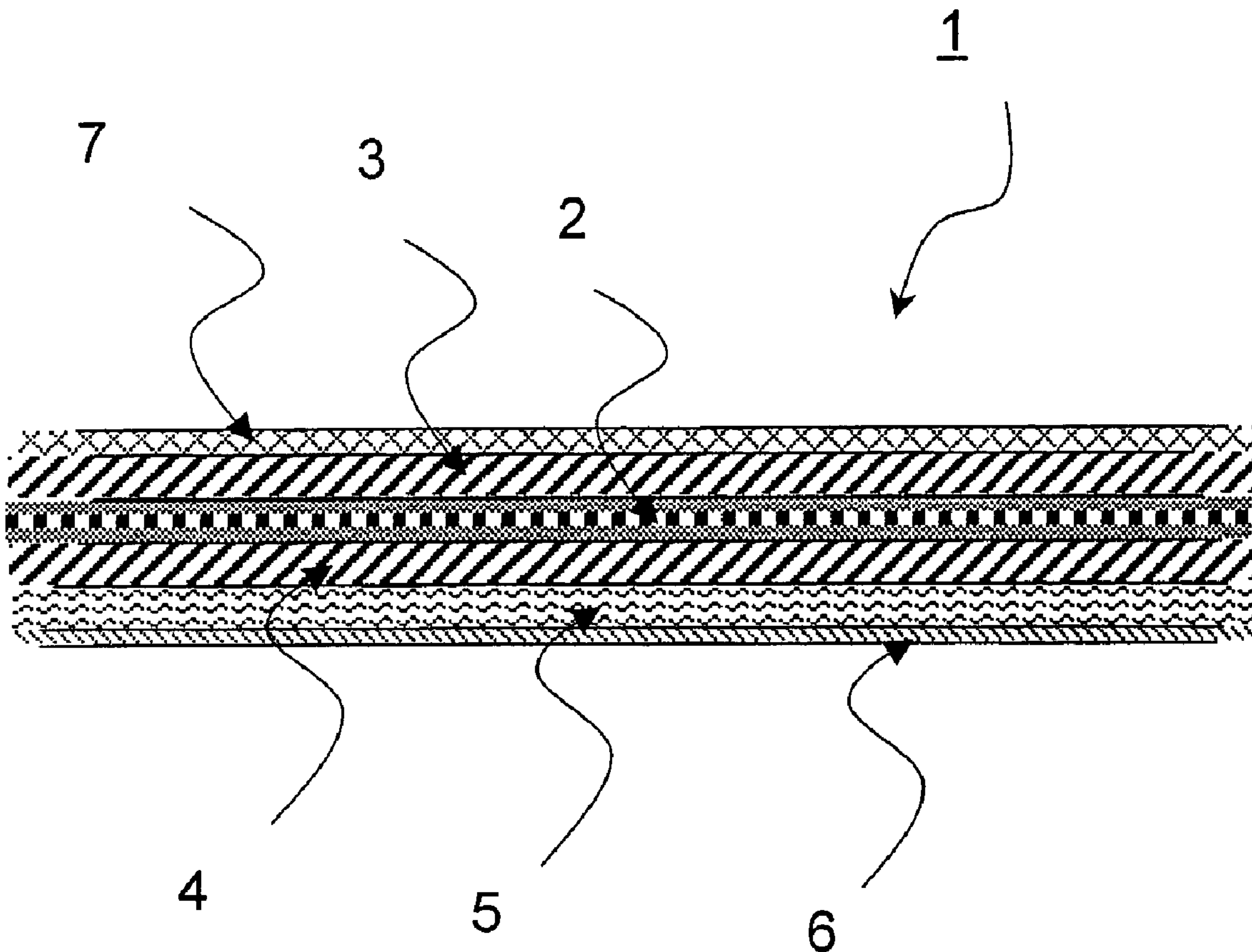




(86) Date de dépôt PCT/PCT Filing Date: 2002/09/26
 (87) Date publication PCT/PCT Publication Date: 2003/05/01
 (45) Date de délivrance/Issue Date: 2012/04/24
 (85) Entrée phase nationale/National Entry: 2004/03/22
 (86) N° demande PCT/PCT Application No.: FR 2002/003288
 (87) N° publication PCT/PCT Publication No.: 2003/035968
 (30) Priorité/Priority: 2001/09/27 (FR01/12433)

(51) Cl.Int./Int.Cl. *D06N 3/06* (2006.01),
C09J 7/02 (2006.01), *D06N 7/00* (2006.01),
G09F 7/00 (2006.01)
 (72) Inventeurs/Inventors:
 PERILLON, JEAN-LUC, FR;
 LANGNER, MICHAEL, DE
 (73) Propriétaire/Owner:
 TISSAGE ET ENDUCTION SERGE FERRARI SA, FR
 (74) Agent: BROUILLETTE & ASSOCIES/PARTNERS

(54) Titre : SUPPORT D’AFFICHAGE COMPRENANT UN TEXTILE ENDUIT
 (54) Title: DISPLAY SUPPORT COMPRISING A COATED FABRIC



(57) Abrégé/Abstract:

Support d'affichage, apte à être imprimé, caractérisé en ce qu'il comporte : un textile enduit (1), comprenant une couche textile (2) et deux couches d'imprégnation (3, 4) située chacune sur une face de la couche textile (2); une couche de vernis (7) apte à être

(57) **Abrégé(suite)/Abstract(continued):**

imprimée, déposée sur une des couches d'imprégnation (3); une couche d'adhésif sensible à la pression (5) et repositionnable, déposée sur la couche d'imprégnation (4) opposée à celle (3) recevant la couche de vernis (7); une couche de protection (6), disposée sur la couche d'adhésif (5), formée d'une feuille possédant une très faible force d'adhérence vis à vis de la couche d'adhésif sensible à la pression (5).

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international(43) Date de la publication internationale
1 mai 2003 (01.05.2003)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 03/035968 A1(51) Classification internationale des brevets⁷ : D06N 3/06,
C09J 7/02, G09F 7/00, D06N 7/00[FR/FR]; Zone Industrielle de la Tour du Pin, F-38110
Saint Jean de Soudain (FR).(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR02/03288

(72) Inventeurs; et

(22) Date de dépôt international :
26 septembre 2002 (26.09.2002)(75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : **PER-
ILLON, Jean-Luc** [FR/FR]; 22, chemin des Fayettes,
F-26130 Saint Paul Trois Chateaux (FR). **LANGNER,
Michael** [DE/DE]; Schittenbachstrasse 5, 79771 Erzingen
(DE).

(25) Langue de dépôt : français

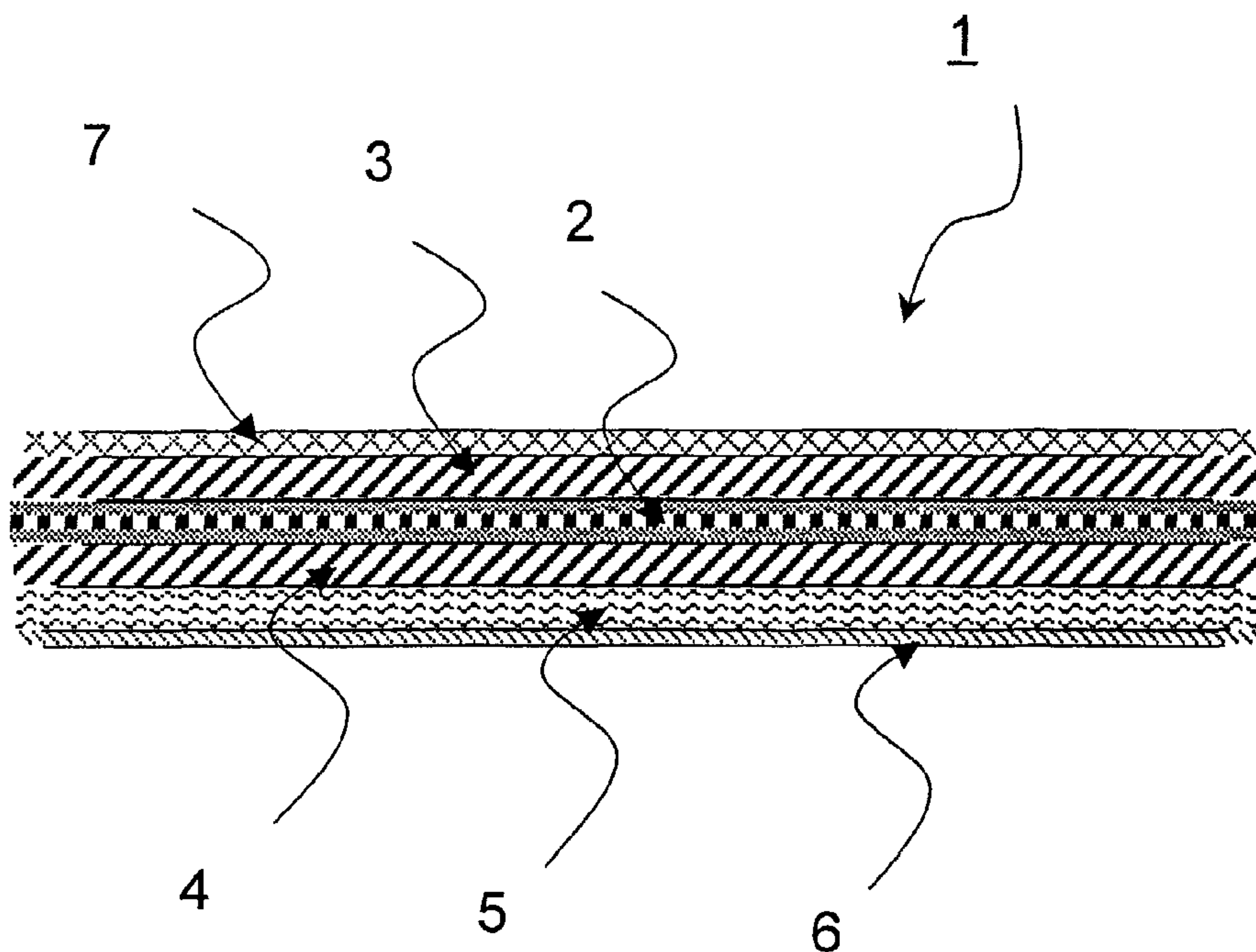
(26) Langue de publication : français

(74) Mandataires : **VUILLERMOZ, Bruno** etc.; Cabinet
Laurent & Charras, 20, rue Louis Chirpaz, BP 32, F-69131
Ecully (FR).(30) Données relatives à la priorité :
01/12433 27 septembre 2001 (27.09.2001) FR(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) :
TISSAGE ET ENDUCTION SERGE FERRARI SA(81) États désignés (national) : AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ,
BA, BB, BG, BR, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ,
DE, DK, DM, DZ, EC, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: DISPLAY SUPPORT COMPRISING A COATED FABRIC

(54) Titre : SUPPORT D'AFFICHAGE COMPRENANT UN TEXTILE ENDUIT



(57) Abstract: The invention concerns a display support, designed to be printed, characterized in that it comprises: a coated fabric (1) comprising a textile layer (2) and two impregnation layers (3, 4) located each on one surface of the textile layer (2); a coat of varnish (7) designed to be printed, deposited on one of the impregnation layers (3); a pressure-sensitive adhesive layer (5) capable of being repositioned, deposited on the impregnation layer (4) opposite the one (3) receiving the coat of varnish (7); a protective layer (6), arranged on the adhesive layer (5), consisting of a sheet with low adherence strength relative to the pressure-sensitive adhesive layer (5).

[Suite sur la page suivante]



WO 03/035968 A1



HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NO, NZ, OM, PH, PL, PT, RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, SL, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.

OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

— avec rapport de recherche internationale

(84) États désignés (régional) : brevet ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), brevet eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE, SK, TR), brevet

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

(57) Abrégé : Support d'affichage, apte à être imprimé, caractérisé en ce qu'il comporte : un textile enduit (1), comprenant une couche textile (2) et deux couches d'imprégnation (3, 4) située chacune sur une face de la couche textile (2); une couche de vernis (7) apte à être imprimée, déposée sur une des couches d'imprégnation (3); une couche d'adhésif sensible à la pression (5) et repositionnable, déposée sur la couche d'imprégnation (4) opposée à celle (3) recevant la couche de vernis (7); une couche de protection (6), disposée sur la couche d'adhésif (5), formée d'une feuille possédant une très faible force d'adhérence vis à vis de la couche d'adhésif sensible à la pression (5).

SUPPORT D'AFFICHAGE COMPRENANT UN TEXTILE ENDUIT

Domaine technique

L'invention se rattache au domaine de l'industrie textile, et plus
5 particulièrement des textiles imprégnés ou enduits. Elle concerne plus
particulièrement une nouvelle structure de tissu enduit, qui en permet l'utilisation
dans diverses applications, et notamment en tant que support d'affichage, ou en
tant qu'écran de protection contre le rayonnement solaire.

10 Techniques antérieures

De façon générale, un textile enduit comporte une âme textile sur laquelle est
déposée une couche d'imprégnation sur l'une ou l'autre des faces ou sur les deux.
Cette couche d'imprégnation est généralement réalisée à partir d'un matériau
polymérique, typiquement du polychlorure de vinyle, auquel sont associés des
15 agents plastifiants. L'association de cette âme textile et des couches d'imprégnation
confère au textile enduit certaines propriétés avantageuses, et notamment une
certaine résistance mécanique, ainsi qu'une bonne tenue au rayonnement
ultraviolet, ce qui permet son emploi en extérieur, par exemple en tant que store,
bardage, ou autres applications architectoniques, ainsi qu'en tant que bâche de
20 camion.

Parmi d'autres applications, on peut citer la possibilité d'utiliser des textiles
enduits en tant que support d'affichage. Dans ce cas, le textile est imprimé par un
procédé connu, et il est mis en place sur un cadre de manière à conserver une
25 géométrie plane. Des dispositifs permettant le maintien sous tension de l'affiche
par rapport au cadre permettent d'obtenir un support d'affichage de qualité.

Néanmoins, l'utilisation d'un cadre rigide est une source d'inconvénients. En
effet, un tel cadre présente un poids relativement élevé, et ce d'autant plus que
30 l'affiche est de grandes dimensions. Il est donc nécessaire d'assurer un amarrage de
ce cadre, notamment lorsque celui-ci est disposé en extérieur, et subit des efforts
du vent.

En outre, les dimensions d'un tel cadre obligent l'emploi de support d'affichage qui possède les mêmes dimensions, ce qui peut s'avérer pénalisant. Par
5 ailleurs, le coût d'un cadre rigide se traduit par une augmentation du prix de revient du système d'affichage, qui peut s'avérer prohibitive.

L'objectif de l'invention est donc de proposer un dispositif d'affichage qui possède les qualités des supports d'affichage en tissu enduit, et dont la mise en
10 œuvre permet de se passer d'un cadre rigide.

Par support d'affichage, on entend non seulement des applications en tant qu'affichage publicitaire ou décoratif, mais également des applications en tant qu'élément de signalétique.

15

Une application dérivée du support d'affichage concerne la protection contre rayonnement solaire, qui utilise généralement des tissus enduits. Ces tissus sont utilisés en tant que stores ou bardages, et sont mis en place devant un bâtiment, à l'intérieur d'un cadre rigide dans lequel le tissu est mis sous tension. La mise en
20 place d'un cadre rigide pour les écrans de protection solaire présente les inconvénients qui sont identifiés pour l'affichage publicitaire, à savoir les inconvénients liés au poids et au coût d'un cadre rigide.

Un autre objectif de l'invention est de permettre la réalisation d'écrans de
25 protection contre le rayonnement solaire à partir d'un textile enduit, pour lequel ces différents inconvénients sont supprimés.

Exposé de l'invention

L'invention concerne donc un support d'affichage, apte à être imprimé.

30

Conformément à l'invention, ce support d'affichage se caractérise en ce qu'il comporte également :

- 5 ▪ un textile enduit, comprenant une couche textile et deux couches d'imprégnation disposées chacune sur une face de la couche textile.
- une couche de vernis apte à être imprimée, et déposée sur une des couches d'imprégnation ;
- une couche d'adhésif sensible à la pression et repositionnable, déposée sur la couche d'imprégnation opposée à celle recevant la couche de vernis ;
- 10 ▪ une couche de protection, disposée sur la couche d'adhésif, formée d'une feuille possédant une très faible force d'adhérence vis à vis de la couche d'adhésif sensible à la pression.

Autrement dit, l'invention consiste à équiper une face du textile enduit avec
15 un adhésif qui permet le positionnement du support d'affichage sur des zones d'affichage très diverses. Cet adhésif est choisi pour permettre à l'utilisateur de détacher le support d'affichage de la zone d'affichage, de manière à le repositionner autant de fois que nécessaire. Ainsi, le support d'affichage peut être utilisé
20 plusieurs fois consécutivement, ce qui permet de rentabiliser le coût de certaines campagnes d'affichage, ou bien encore de réaliser très facilement les opérations de repositionnement quand elles sont nécessaires.

Grâce au choix de ces adhésifs sensibles à la pression, le tissu ne laisse pas de
25 trace sur la zone d'affichage lorsqu'il en est ôté.

Sur la face opposée à l'adhésif, le textile enduit comporte une couche de vernis, de laque ou analogue, qui confère certaines propriétés particulières à la couche du textile visible lorsque celui-ci est collé sur la zone d'affichage. La couche de vernis caractéristique présente une capacité à être imprimée, selon des
30 techniques de jet d'encre, de sérigraphie ou autre.

La couche de protection située sur la couche d'adhésif permet à la fois de protéger la colle lorsque le support d'affichage est enroulé sur lui-même, et en autorise également le passage dans des machines d'impression.

5 En effet, dans certaines machines d'impression, le support imprimé est soumis à une élévation de température qui pourrait provoquer la modification des propriétés de la couche d'adhésif, son fluage inopiné et son transfert sur la machine elle-même. De plus, le papier permet la protection de la machine vis à vis de l'encre dans le cas des tissus ajourés.

10

Avantageusement en pratique, la couche textile peut être un tissu plein ou ajouré, ou bien encore une grille. Cette couche textile peut être réalisée en différents fils, et notamment à base de polyester, de polyamide ou de fibres de verre.

15

En pratique, au moins une des couches d'imprégnation peut être réalisée à base de polychlorure de vinyle incorporant des agents plastifiants.

Dans ce cas, la couche d'adhésif sensible à la pression présente une porosité
20 très faible vis à vis des plastifiants présents dans la couche d'imprégnation adjacente. Par très faible porosité, on entend que les phénomènes de migration entre la couche d'imprégnation et l'adhésif sont extrêmement limités. En effet, les plastifiants qui auraient tendance à migrer, provoqueraient une modification des propriétés mécaniques de la colle, et une dégradation du pouvoir collant du support
25 d'affichage, avec en plus un risque d'inhomogénéité.

Avantageusement en pratique, la couche d'adhésif sensible à la pression possède une force d'adhérence comprise entre 1 et 100 Newtons, pour une bande de 5 cm de large.

30

Lorsque la force d'adhérence est la plus faible, typiquement comprise entre 1 et 30 Newtons par 5 cm de large, le tissu est alors très facilement détachable. Il est alors utilisé pour des applications dans lesquelles il doit être très fréquemment repositionné. A l'inverse, pour des forces d'adhésion supérieures à 50 Newtons pour 5 cm de large, il s'agit de supports qui adhèrent plus fermement aux zones d'affichage, et donc destinés à un affichage ou un positionnement plus durable.

Dans l'application à des revêtements de protection solaire, soit la couche de vernis, soit au moins une des couches d'imprégnation, soit encore l'encre utilisée pour imprimer la face recevant le vernis, présente des propriétés réfléchissantes. Il peut par exemple s'agir de couches incluant des particules métalliques, et notamment d'aluminium.

Selon que le support d'affichage est mis en place à l'extérieur ou à l'intérieur, on préférera donner des propriétés réfléchissantes à la couche située le plus à l'extérieur. Autrement dit, si le textile est disposé sur la face intérieure d'une surface vitrée, c'est la couche d'imprégnation située au contact de l'adhésif qui sera réfléchissante. A l'inverse, si le textile est disposé à l'extérieur de la surface vitrée, c'est la couche de vernis et/ou la couche d'imprégnation adjacente qui seront réfléchissantes.

Comme déjà évoqué, ce support d'affichage permet de positionner très rapidement ces affiches sur une zone plane. Une telle affiche peut être déplacée de façon très rapide, ou bien encore détachée de la zone d'affichage très rapidement pour pouvoir être utilisée une nouvelle fois par ailleurs.

Un tel support d'affichage peut également utiliser comme âme textile un tissu possédant des propriétés particulières, et par exemple conductrice de l'électricité. Dans ce dernier cas, le tissu mis en place sur son support peut alors être utilisé en tant que source de chaleur, par exemple en tant qu'habillage de cloison.

Description sommaire des figures

La manière de réaliser l'invention ainsi que les avantages qui en découlent ressortiront bien de la description du mode de réalisation particulier qui suit, à l'appui de l'unique figure annexée qui représente une vue en coupe schématique
5 d'un support d'affichage conforme à l'invention.

Manière de réaliser l'invention

Comme exposé ci-avant, l'invention concerne un textile enduit qui possède une couche de matériau adhésif sensible à la pression, lui permettant de pouvoir
10 être mis en place très facilement sur toute zone plane, verticale notamment.

L'invention est donc réalisée à partir d'un textile enduit, lui-même formé d'une première couche textile (2) sur laquelle sont déposées deux couches d'imprégnation (3, 4) sur chaque face. Plus précisément, la couche textile (2) peut
15 être réalisée soit à partir d'une grille, soit à partir d'un tissu. Ce tissu peut être ajouré, c'est-à-dire présenter des ouvertures entre ses différents fils de chaîne et de trame, ou bien encore être plein, c'est-à-dire avoir des fils de chaîne et de trame jointifs.

20 En pratique, l'âme textile peut être réalisée à partir de fils d'un titre compris entre 50 et 1110 décitex voire plus. Il peut s'agir de fils de polyester, dont la résistance mécanique s'avère avantageuse. Néanmoins, l'emploi de polyamide ou de fibres de verre permet également d'obtenir des résultats satisfaisants. Après tissage ou après formation de grille, l'âme textile possède une masse surfacique de
25 l'ordre de 40 à 300 grammes par mètre carré.

Cette âme textile (2) reçoit sur chacune de ces faces une couche d'imprégnation (3, 4). Cette couche d'imprégnation peut avantageusement être réalisée à partir de polychlorure de vinyle (PVC). Ce PVC possède un indice
30 Kwert compris entre 50 et 80.

Ces couches d'enduction (3, 4) comprennent également des agents plastifiants qui sont incorporés avec le PVC. Ces agents plastifiants peuvent être du type phtalate ou phosphate, ou bien encore d'autres plastifiants possédant un faible pouvoir de migration à l'intérieur du PVC. Ainsi, pour 100 parties de PVC, on
5 ajoutera entre 40 et 120 parties de plastifiant.

Les couches d'imprégnation (3, 4) comprennent également des agents stabilisants usuels, présents de 2 à 100 parties, pour 100 parties de PVC. Ces stabilisants sont utiles pour absorber une partie de l'énergie que reçoit la couche
10 d'enduction lors de sa fabrication ou par exposition aux rayons ultraviolets. Ces agents assurent donc une protection contre le rayonnement de la couche d'enduction en évitant sa dégradation.

Les couches d'imprégnation (3, 4) peuvent également inclure des charges
15 destinées à augmenter le poids de la couche où à lui conférer des propriétés particulières. Ainsi, il peut s'agir de carbonate de calcium (CaCO_3), il peut également s'agir de charges ignifugeantes, et typiquement du trihydroxyde d'aluminium ($\text{Al}(\text{OH})_3$) ou d'oxyde d'antimoine (Sb_2O_3). Ces charges peuvent être
présentes jusqu'à 80 parties pour 100 parties de PVC.

20

Au total, le poids de chaque couche d'imprégnation (3, 4) est typiquement inférieur à 300 grammes par mètre carré.

Sur une des couches (3) d'imprégnation, le tissu conforme à l'invention
25 possède une couche de vernis (7). Cette couche de surface est réalisée à base d'un vernis contenant des polymères acrylique, vinylique ou cellulosique. Cette couche est déposée avec une masse de 2 à 80 grammes par mètre carré. Le vernis est choisi pour ses bonnes capacités d'impression, soit avec des encres aqueuses, soit avec des encres à base de solvants ou des encres grasses, soit encore des encres
30 réticulant aux ultra-violets. Dans le cas de la sérigraphie, le vernis choisi est compatible avec ce procédé d'impression.

Dans le cas où le support d'affichage est également utilisé en tant qu'écran aux rayons solaires, la couche supérieure de vernis peut dans certains cas incorporer des particules métalliques, de manière à être réfléchissantes.

5 La couche d'imprégnation (4) reçoit une couche de matériau adhésif qui est autoadhésive, et est sensible à la pression. Plus précisément, l'adhésif utilisé est typiquement à base de polymères acryliques ou méthacrylates ou dérivés. Dans le cas où la couche d'adhésif (5) est mise en place sur une couche d'imprégnation (4) incluant des plastifiants, le matériau choisi possède une bonne résistance à la
10 migration de ces plastifiants. Cette résistance à la migration peut s'apprécier en évaluant l'évolution des propriétés d'adhésion. Ainsi, en maintenant le textile dans une étuve à 40°C pendant 5 semaines, on ne doit pas observer de modification substantielle des propriétés d'adhésion.

15 En effet, lorsque les phénomènes de migration, faisant passer les plastifiants de la couche d'enduction (4) vers la couche de colle (5) sont trop importants, on a constaté une dégradation de la colle qui perd par endroit une partie de ses propriétés collantes. Dans ce cas, le risque existe que lors du décollement du tissu, une partie de la couche d'adhésif (5) se détache de la couche d'imprégnation (4), et
20 reste sur le mur, ou plus généralement sur la zone d'affichage qui l'accueillait.

La quantité d'adhésif déposé est de l'ordre de 20 à 100 grammes par mètre carré, correspondant à une épaisseur de l'ordre de 20 à 100 microns.

25 Comme déjà évoqué la force d'adhérence de l'adhésif sur la zone d'affichage peut être variable selon le type d'application souhaitée. Ainsi, pour une application sur un support relativement poreux, du type béton ou plâtre, il sera nécessaire de déposer une couche de colle relativement épaisse, en tout cas plus épaisse que pour une application sur un support plus lisse.

En ce qui concerne la force d'adhérence, celle-ci peut être comprise entre 1 et 30 Newtons, pour une bande de 5 cm de largeur, pour les applications fréquemment repositionnables. Une force d'extraction supplémentaire allant jusqu'à 100 Newtons pour une bande de 5 cm sera préférée pour les applications dans lesquelles le collage est plus durable. La force d'adhérence est mesurée au moyen d'un dynamomètre, dans la configuration où la portion décollée se trouve sensiblement perpendiculaire à la zone d'affichage.

Comme illustré sur la figure, la couche de matériau adhésif (5) est protégée par une couche de protection (6) qui est réalisée à partir d'une feuille typiquement de papier siliconé, ou bien encore à partir d'un film de polyéthylène. Cette feuille de protection (6) présente une très faible adhérence vis à vis de la couche (5), et peut être ôtée de façon très facile, sans emmener d'adhésif lors de cette opération. Cette feuille de protection permet d'éviter le contact entre la couche d'adhésif (5, 6) et la couche de vernis imprimé (7), lorsque le tissu (1) est enroulé sur lui-même. On évite ainsi le passage de pigments de l'encre d'impression dans la couche d'adhésif, ce qui dégraderait l'aspect visuel de la face imprimée, et pourrait également modifier les propriétés de la couche d'adhésif.

La présence du papier de protection dans le cas des grilles permet la protection de la machine d'impression contre la projection d'encre lors de l'étape d'impression. La présence du papier de protection réduit ainsi les opérations de maintenance de la machine tout en lui permettant de travailler sur une plus large gamme de supports.

25

En outre, lors des opérations d'impression, il se peut que le support d'affichage soit soumis à des sources de chaleur, et il importe que la couche d'adhésif, qui a tendance à se ramollir lorsqu'elle est exposée à la chaleur, ne se mette pas à coller sur la table d'impression sur laquelle elle repose.

30

10

Il ressort de ce qui précède que le support d'affichage conforme à l'invention présente de multiples avantages, et notamment celui de pouvoir être mis en place sur une zone d'affichage quasiment quelconque sans nécessiter l'emploi d'un cadre rigide. L'emploi de couches d'imprégnation polymérique incorporant les charges
5 ignifugeantes procure un avantage à ce genre d'affiche par rapport au support papier.

De par l'absence d'un cadre de maintien, ce support d'affichage peut être découpé aux formes souhaitées, sans limitation géométrique.

10

Cet avantage se révèle également particulièrement avantageux lorsque le support est employé en tant qu'écran de protection contre le rayonnement solaire. Il peut en effet ainsi être découpé aux dimensions des surfaces filtrées sur lesquelles il est mis en place.

15

Applications industrielles

Le tissu enduit conforme à l'invention peut être utilisé dans un bon nombre d'application et notamment :

- l'affichage publicitaire,
- 20 ▪ la signalétique,
- l'habillement de façades ou de cloisons avec dans une variante particulière la possibilité de rendre le tissu conducteur, et donc de lui permettre de rayonner l'énergie calorifique,
- le revêtement de protection contre le rayonnement solaire,
- 25 ▪ les véhicules automobiles ou dans l'habitat.

REVENDICATIONS

- 1) Support d'affichage imprimable, caractérisé en ce qu'il comporte :
- un textile enduit (1), comprenant une couche textile (2) et deux couches d'imprégnation (3, 4) située chacune sur une face de la couche textile (2),:
 - une couche de vernis (7) imprimable, déposée sur une des couches d'imprégnation (3) ;
 - une couche d'adhésif sensible à la pression (5) et repositionnable, déposée sur la couche d'imprégnation (4) opposée à celle (3) recevant la couche de vernis (7) ;
 - une couche de protection (6), disposée sur la couche d'adhésif (5), formée d'une feuille vis à vis de la couche d'adhésif sensible à la pression (5).
- 2) Support d'affichage selon la revendication 1, caractérisé en ce que la couche textile (2) est un tissu ou une grille.
- 3) Support d'affichage selon la revendication 1, caractérisé en ce que la couche textile (2) est à base de polyester, de polyamide ou de fibres de verre.
- 4) Support d'affichage selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins une des couches d'imprégnation (3, 4) est réalisée à base de polychlorure de vinyle, et contient des agents plastifiants.
- 5) Support d'affichage selon la revendication 1, caractérisé en ce que la couche d'adhésif sensible à la pression (5) possède une force d'adhérence comprise entre 1 et 100 Newtons, pour une bande de 5 cm de large.
- 6) Support d'affichage selon la revendication 4, caractérisé en ce que la couche d'adhésif sensible à la pression (5) présente une porosité telle que la migration de plastifiant présent dans la couche d'imprégnation adjacente (4) est limitée.

- 7) Support d'affichage selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins une des couches d'imprégnation (3, 4) ou la couche de vernis (7) comporte des particules réfléchissantes du rayonnement solaire.
- 8) Support d'affichage selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'au moins une des couches d'imprégnation (3, 4) ou la couche de vernis (7) inclut des particules métalliques.
- 5

1/1

